



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations familiales

Question écrite n° 97602

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la prolongation des allocations jusqu'aux 26 ans pour les étudiants. Les aides de la CNAF semblent mal réparties. Les élèves arrêtent parfois après le bac, faute de moyens financiers. Cela n'est pas compatible avec les exigences du marché du travail. Les caisses d'allocations familiales stoppent les aides bien que les études ne soient pas terminées dans certains cas. Les bourses du CROUS fondent dans le loyer étudiant. De plus, la perte des prestations peut représenter une chute de revenus pour les parents seuls qui bénéficient d'aides comme les allocations familiales et de soutien, par exemple. Alors qu'il existe des primes de naissance et de complément de frais de garde, que les élèves de primaire bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire, il est regrettable que les parents d'étudiants soient abandonnés au moment où les frais sont les plus importants et que l'avenir professionnel est en jeu. En ce sens, il lui demande son avis sur une possible prolongation des allocations jusqu'aux 26 ans des étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97602

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2011, page 120

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)